

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation
30.10.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq
le cinq novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAUT,
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, Mme FERRE, Mme PELLETIER,
Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,
M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. JAGER, Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. OLIVIER, Mme LIÉBOT.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Brice OLIVIER à M. Gilles ROUX

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

Modification du budget du Festival Lug'en Scène 2025

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Pour rappel, la Commune de Loudun a déposé plusieurs demandes de subventions afin de soutenir l'organisation du Festival Lug' en Scène 2025 auprès des financeurs suivants :

- ✓ Europe – fonds LEADER (50 000 €),
- ✓ Région Nouvelle-Aquitaine (4 500 €),
- ✓ Département de la Vienne (4 500 €),
- ✓ Communauté de Communes du Pays Loudunais (4 500 €)
- ✓ Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'OARA (500 €).

Depuis le Conseil Municipal du 9 juillet 2025, le budget prévisionnel du Festival a évolué avec un budget réalisé inférieur au prévisionnel et l'ajout de dépenses initialement anticipées.

A ce jour, le Service Culture finalise le dépôt de demande de subvention auprès du GAL Thouarsais-Loudunais (Europe-LEADER) qui recommande de présenter un budget sur la base des dépenses réelles, afin de faciliter l'attribution puis le versement de la subvention européenne.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le :1.4 NOV. 2025.....

Publié le :1 4 NOV. 2025.....

Notifié le :

.../...

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 9 juillet approuvant le budget et le plan de financement du Festival Lug'en Scène,

VU l'avis favorable de la Commission Culture en date du 21 octobre 2025,

Considérant la réalisation de l'évènement, la Ville de Loudun a l'opportunité de présenter un budget clôturé auprès de l'Europe permettant ainsi d'ajuster plus précisément le plan de financement et de garantir le versement de la subvention sur la base des dépenses réelles, sans risque de sous-réalisation.

Vu le plan de financement revu et corrigé comme suit :

DÉPENSES	Réalisées TTC	RECETTES	Réalisées TTC
Artistique	49 279 €	Co-financements	61 800 €
Contrats de cession	40 986 €	Fonds Européens	50 000 €
Hébergement artistes	2 785 €	Région Nouvelle-Aquitaine	5 000 €
Restauration des équipes et loges artistes	3 212 €	Département de la Vienne	2 300 €
Droits d'auteurs (SACEM/SACD)	2 297 €	CCPL	4 500 €
Médiation	4 970 €	Organismes professionnels	2 650 €
Médiation (6 actions)	4 970 €	Office Artistique de la Région	2 650 €
Technique	7 010 €		
Techniciens intermittents (GUSO)	2 570,25 €		
Frais de structure intermittents (15 %)	386 €		
Locations matériel scénique	611 €		
Location toilettes sèches	2 420 €	Autofinancement	35 262 €
Gardiennage de nuit du site	1 023 €	Ville de Loudun	35 252 €
Matériel/équipement	2 150 €		
Gradin 100 places	2 150 €		
Communication	3 106 €		
Création graphique	190 €		
Impression	1 379 €		
Achats d'espaces [et diffusion des supports]	1 428 €		
Fonctionnement	32 513 €		
Salaires et charges de personnel - Ch. de mission	18 614 €		
Salaires et charges de personnel - Ch. de comm	8 707 €		
Frais de structure (15 %) S. Deguin	2 792 €		
Frais de structure (15 %) E. Le Borgne	1 306 €		
Frais de mission (4 %) SD	745 €		
Frais de mission (4 %) ELB	348 €		
Divers	782,12 €		
Petit matériel, fournitures et consommables	782 €		
TOTAL DES CHARGES PRÉVI.	99 702 €	TOTAL DES RECETTES	99 702 €

.../...

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ approuve le nouveau budget et le plan de financement présenté ci-dessus en vue du dépôt de la demande de subvention auprès du programme européen LEADER ;
- ⇒ autorise le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint ayant délégation, à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20251105-2025-7-9-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025